

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 15 OCTOBRE 2018 À 19 H À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire suppléant Frédéric Tremblay.
Mesdames les conseillères : Véronique Fortin et Sylvie Beaumont.
Messieurs les conseillers : Olivier Larouche, Jocelyn Fradette, François Carrier et Alain Fortin.

ABSENCES MOTIVÉES : Monsieur le Maire Marc Asselin.
Madame la conseillère Audrée Villeneuve.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT FRÉDÉRIC TREMBLAY.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Sylvain Duchesne, directeur général, et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 19 h. – Mot de bienvenue aux journalistes et contribuables présents, ainsi qu'aux téléspectateurs de la Télévision communautaire.

ORDRE DU JOUR

495-26-2018

Lecture et complément de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par monsieur le conseiller Olivier Larouche,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'adopter l'ordre du jour, tel que lu et complété. »

EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1^{ER} OCTOBRE 2018

496-26-2018

Sur proposition de madame la conseillère Véronique Fortin, appuyée par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'exempter le greffier de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2018. »

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1^{ER} OCTOBRE 2018

497-26-2018

Sur proposition de monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller François Carrier,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'approuver ledit procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2018, et ce, tel que rédigé. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VENTE DE TERRAIN – PARC INDUSTRIEL SECTEUR SUD JOSEPH-COLLARD – 9285-5352 QUÉBEC INC. (SOUDURE GF)

498-26-2018

CONSIDÉRANT l'offre d'achat transmise par la firme 9285-5352 Québec inc. pour l'acquisition d'un terrain situé dans le parc industriel Sud Joseph-Collard;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de finaliser cette vente;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
appuyé par monsieur le conseiller Olivier Larouche,
ET RÉSOLU :

"de vendre à la firme 9285-5352 Québec inc. (Soudure GF), un terrain situé sur la rue de la Science, dans le parc industriel Sud Joseph-Collard, soit une partie du lot 5 509 297, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Est, d'une superficie d'environ 203 120 pieds carrés, tel que démontré sur le croquis annexé à l'offre d'achat, dont copie est jointe à la présente pour valoir partie intégrante;

cette vente est faite pour le prix de 0,75 \$ le pied carré, taxes non incluses, dont 1 500 \$ déjà versés à titre de dépôt en garantie, le solde étant payable comptant lors de la signature de l'acte notarié;

Monsieur le Maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, tous les documents requis pour donner plein effet à la présente."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VENTE D'IMMEUBLES POUR TAXES MUNICIPALES IMPAYÉES

499-26-2018

CONSIDÉRANT QUE le directeur des finances et trésorier de la Ville d'Alma a soumis aux membres du conseil municipal un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes municipales imposées n'ont pas été payées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos d'ordonner au greffier ou à la greffière adjointe de vendre ces immeubles à l'enchère publique, au bureau du conseil;

il est proposé par monsieur le conseiller François Carrier,
appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
ET RÉSOLU :

"d'ordonner au greffier ou à la greffière adjointe de la Ville d'Alma à entamer la procédure de vente à l'enchère publique des immeubles dont les taxes municipales ou scolaires sont présentement impayées conformément à la liste produite par le directeur des finances et trésorier, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, le tout suivant les prescriptions des articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VENTE D'IMMEUBLES POUR TAXES MUNICIPALES IMPAYÉES – 500-26-2018
MANDAT POUR ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR AU NOM DE LA VILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma peut enchérir et acquérir des immeubles ne trouvant pas d'adjudicataire à la vente pour taxes qui aura lieu prochainement, conformément à l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos de nommer un fonctionnaire à cette fin;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin,
appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"de nommer monsieur Yves Thériault, directeur des finances et trésorier ou le trésorier adjoint, à titre de mandataire en vue d'acquérir pour et au nom de la Ville d'Alma, tout immeuble qui ne trouvera pas adjudicataire lors de la vente pour taxes devant se tenir au bureau du Conseil, 140, rue Saint-Joseph Sud, Alma;

à cette fin, le mandataire :

- n'est pas tenu de payer immédiatement le montant de l'adjudication;
- ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais plus un montant suffisant pour satisfaire à toutes dettes privilégiées d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – BÉTON BITUMINEUX À FROID – HIVER 2018-2019

501-26-2018

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de béton bitumineux à froid pour l'hiver 2018-2019, la soumission suivante a été reçue le 2 octobre 2018 :

Nom du soumissionnaire	Prix total à la tonne métrique (transport et taxes inclus)
Division Bauval inc. – Varennes	147,75 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal et la directrice du Service des travaux publics quant à la conformité de la soumission reçue, les frais de transport et les taxes inclus pour une quantité approximative de 144 tonnes;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
appuyée par madame la conseillère Véronique Fortin,
ET RÉSOLU :

"de considérer la seule soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat à « Division Bauval inc. » de Varennes, au prix de 147,75 \$ la tonne métrique, transport et taxes inclus, pour la fourniture de béton bitumineux à froid pour l'hiver 2018-2019, conformément à la soumission reçue, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS – PÉRIODE DU 9 SEPTEMBRE AU 6 OCTOBRE 2018 **502-26-2018**

Sur proposition de monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, IL EST RÉSOLU :

"d'approuver ce sommaire des déboursés pour la période du 9 septembre au 6 octobre 2018 et qui s'établit comme suit :

DÉBOURSÉS PAR ÉMISSION DE CHÈQUES

Chèques de la période					
	De	À	Montant	Chèques annulés sur liste	Déboursés nets
Total des chèques émis :	182672	182936	2 102 331,26 \$	5 000,00 \$	2 097 331,26 \$

PAIEMENTS EFFECTUÉS PAR INTERNET ET TRANSFERTS DIRECTS

Paiement de factures par internet (Bell et Hydro-Québec) M719 à M731 :	155 490,41 \$
Paiements de factures effectués : -par transit : T5070 à T5253 :	1 328 582,49 \$
-par application « ACCÉO transphère » :S-10392 à S-10476 :	375 896,03 \$
Salaires et contributions de l'employeur versés :	1 322 233,80 \$
Service de la dette :	1 383,08 \$
Hydro-Québec réseau :	862 345,92 \$
Contribution Taxibus :	50 000,00 \$
Autres :	6 228,15 \$
GRAND TOTAL DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE :	6 199 491,14 \$

N.B. : Au cours de la même période, le travail effectué en temps supplémentaire s'élève à 20 263,80 \$."

(selon les chiffres fournis par M. Yves Thériault en date du 10 octobre 2018)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS –POSTES DE TRAVAIL POUR LA CENTRALE 9-1-1

503-26-52018

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public pour l'acquisition, la livraison et l'installation des postes de travail pour la centrale 9-1-1 requis dans le cadre de l'agrandissement de la caserne Antoine-Lavoie, les soumissions suivantes ont été reçues le 18 septembre 2018 :

Nom du soumissionnaire	Prix total – taxes incluses
Ergotables.com inc. – Thetford Mines	72 000 \$
Concept Trebo Technologies inc. – Jonquière	86 606,31 \$
Sustema inc. – Saint-Laurent	99 789,30 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal et le directeur du Service de prévention des incendies précisant la conformité des soumissions reçues et les taxes incluses;

il est proposé par madame la conseillère Véronique Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Olivier Larouche, ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour l'acquisition, la livraison et l'installation des postes de travail pour la centrale 9-1-1 requis dans le cadre de l'agrandissement de la caserne Antoine-Lavoie, à la firme « Ergotables.com inc. » de Thetford Mines, pour un coût total de 72 000 \$, taxes incluses, cette somme étant prise à même les disponibilités financières prévues à cette fin au règlement d'emprunt 309-2018."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUBVENTIONS 2018 – ORGANISMES DIVERS – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE **504-26-2018**

CONSIDÉRANT la demande de subvention formulée par les dirigeants de l'organisme suivant, à savoir :

- S.I.I.T. (Domrémy) d'Alma inc.;

il est proposé par monsieur le conseiller Olivier Larouche, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le versement d'une subvention de 2 500 \$ à l'organisme ci-haut mentionné."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACQUISITION D'ACTIFS IMMOBILISÉS **505-26-2018**

CONSIDÉRANT les demandes formulées et la soumission reçue;

il est proposé par monsieur le conseiller Olivier Larouche, appuyé par monsieur le conseiller François Carrier,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser l'acquisition des actifs immobilisés ci-dessous :

Pour le Service de la prévention des incendies :

Acquisition A :

- achat d'un appareil pour banc d'essai de parties faciales des équipements respiratoires, soit un ensemble Accufit 9000 avec accessoires et garantie prolongée de 3 ans, auprès du seul soumissionnaire conforme, soit la firme « Levitt Sécurité inc. » de Lachine, au coût de 16 867,33 \$, taxes incluses, cette somme étant prise à même les disponibilités financières prévues à cette fin au programme triennal d'immobilisation pour l'année 2018."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE – FOURNITURE DE LA P.R.I. (PRIMARY RATE INTERFACE) – RENOUELEMENT **506-26-2018**

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma a converti son système téléphonique à la téléphonie IP en 2013;

CONSIDÉRANT QUE tous les systèmes téléphoniques nécessitent de la P.R.I. (Primary Rate Interface), soit une ligne téléphonique numérique qui regroupe 23 canaux pour les appels entrants et sortants;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 220-12-2014 afin d'octroyer le contrat pour la fourniture de la « P.R.I. » à la firme « Telus Québec », au coût de 24 938,08 \$, taxes incluses, le tout conformément à sa proposition datée du 18 mars 2014;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat a été renouvelé pour une période de 24 mois en vertu de la résolution 375-20-2016;

CONSIDÉRANT QUE l'acheteur municipal recommande d'accepter l'offre de renouvellement de la firme « Telus Québec » pour une période additionnelle de 24 mois;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
appuyé par monsieur le conseiller François Carrier,
ET RÉSOLU :

"d'octroyer le contrat pour la fourniture de la « P.R.I. » à la firme « Telus Québec », au coût mensuel de 695 \$, taxes en sus, le tout conformément à sa proposition de renouvellement;

Et d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, tous les documents requis pour donner plein effet à la présente, notamment ladite offre de services."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 320-2018 AYANT POUR
OBJET D'AMENDER LES RÈGLEMENTS DE PERMIS ET CERTIFICATS
198-2012 ET DE ZONAGE 199-2012**

507-26-2018

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
appuyée par monsieur le conseiller Olivier Larouche,
ET RÉSOLU :

"d'adopter le premier projet de règlement 320-2018 ayant pour objet d'amender les règlements de permis et certificats et de zonage 199-2012, de façon à :

- assujettir le permis de vendre, cultiver ou produire du cannabis au dépôt de toute autorisation gouvernementale requise;
- autoriser la vente de cannabis dans les zones commerciales Cb, Cc ou Cd, à une distance d'au moins 250 mètres de tout lieu où il est interdit d'en consommer en vertu de la *Loi encadrant le cannabis*;
- préciser que l'entreposage, de même que la culture sous serre peuvent constituer des usages secondaires à un usage principal industriel de fabrication ou de transformation (norme générale non spécifique au cannabis, mais pouvant s'y appliquer)."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'AMENDER LES
RÈGLEMENTS DE PERMIS ET CERTIFICATS 198-2012 ET DE ZONAGE
199-2012**

508-26-2018

Monsieur le conseiller François Carrier, donne avis qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce Conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement ayant pour objet d'amender les règlements de permis et certificats 198-2012 et de zonage 199-2012, de façon à :

- assujettir le permis de vendre, cultiver ou produire du cannabis au dépôt de toute autorisation gouvernementale requise;
- autoriser la vente de cannabis dans les zones commerciales Cb, Cc ou Cd, à une distance d'au moins 250 mètres de tout lieu où il est interdit d'en consommer en vertu de la *Loi encadrant le cannabis*;
- préciser que l'entreposage, de même que la culture sous serre peuvent constituer des usages secondaires à un usage principal industriel de fabrication ou de transformation (norme générale non spécifique au cannabis, mais pouvant s'y appliquer)."

ADOPTION – RÈGLEMENT 1000-18 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

509-26-2018

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 1000-18 a été déposé et adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2018;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement 1000-18 a été remise aux membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyés par madame la conseillère Véronique Fortin,
ET RÉSOLU :

"d'adopter le règlement 1000-18 concernant la sécurité, la paix et l'ordre sur le territoire de la municipalité et de remplacer le règlement 1000-07."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION – RÈGLEMENT 318-2018 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 199-2012

510-26-2018

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement 318-2018 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Véronique Fortin, appuyée par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"d'adopter le règlement 318-2018 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage 199-2012, de façon à autoriser :

- Autoriser l'installation d'un bassin de rétention des eaux usées d'une laiterie du côté sud du prolongement ouest de la rue de la Science;
- Autoriser l'agrandissement de l'aire de stationnement d'une clinique d'audioprothésiste du côté nord-ouest de l'intersection de l'avenue Bégin et de la rue Harvey Ouest;

- Autoriser, sous certaines conditions, l'utilisation à des fins de stationnement de véhicules d'entretien hivernal, d'une parcelle de terrain attenante au parc industriel Nord."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, monsieur le conseiller Alain Fortin quitte la salle du conseil afin de s'abstenir de participer aux délibérations et de voter sur cette résolution, après avoir dénoncé son intérêt personnel particulier dans ce dossier à titre de gestionnaire de la firme Nutrinor, dont la laiterie fait l'objet du premier point inclus au présent projet de règlement.

FÉLICITATIONS – MONSIEUR JEAN-CLAUDE LUSINCHI – MEMBRE ÉMÉRITÉ DE L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC **511-26-2018**

CONSIDÉRANT QUE l'Ordre des urbanistes du Québec a tenu son « Gala excellence annuel » dans le cadre de son congrès annuel le 20 septembre 2018 à la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE l'Ordre des urbanistes du Québec a profité de cette occasion pour procéder à la nomination de monsieur Jean-Claude Lusinchi à titre d'urbaniste Émérite;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Claude Lusinchi a été le directeur du Service d'urbanisme de la Ville d'Alma pendant 33 années jusqu'à sa retraite en 2006;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire féliciter monsieur Lusinchi pour l'obtention de cette distinction honorifique et son implication dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement économique tout au long de sa carrière;

il est proposé par madame la conseillère Véronique Fortin, appuyée par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"de féliciter chaleureusement monsieur Jean-Claude Lusinchi suite à l'obtention du titre d'urbaniste Émérite décerné le 20 septembre 2018 par l'Ordre des urbanistes du Québec lors de son « Gala excellence annuel » tenu à la Ville de Saguenay dans le cadre de son congrès annuel."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

MODIFICATION – RÉSOLUTION 348-19-2018 – SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC – INTENTION DE LA VILLE D'ALMA D'ADOPTER UN PROGRAMME MUNICIPAL COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC **512-26-2018**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 348-19-2018 afin d'aviser la Société d'habitation du Québec que le conseil municipal de la Ville d'Alma a l'intention d'adopter par règlement un programme municipal complémentaire au programme AccèsLogis Québec prévoyant l'octroi d'une aide financière ou d'un crédit de taxes pour une période déterminée;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième « CONSIDÉRANT » de la résolution fait référence au projet de la Maison Jean-Eude Bergeron;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec vient d'aviser la Ville que le programme municipal complémentaire doit impérativement s'adresser à plusieurs bénéficiaires potentiels et non à un seul;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de corriger cette résolution afin de retrancher cette précision;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RÉSOLU :

"de modifier la résolution 348-19-2018, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 26 juin 2018, en retranchant, dans le deuxième « CONSIDÉRANT », les mots « *pour soutenir la Maison Jean-Eude-Bergeron* »."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT 316A-2018 AFIN DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 316-2018 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC

513-26-2018

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 316A-2018 a été déposé lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de son objet et de sa portée;

il est proposé par monsieur le conseiller François Carrier,
appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
ET RÉSOLU :

"d'adopter le projet de règlement 316A-2018 afin de modifier le règlement 316-2018 établissant un Programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis Québec*."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AFIN DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 316-2018 – PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC

514-26-2018

Monsieur le conseiller Olivier Larouche, donne avis qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce Conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement afin de modifier le règlement 316-2018 – programme *AccèsLogis Québec*.

FÉLICITATIONS – AFÉAS DE SAINT-CŒUR-DE-MARIE – MARCHÉ POUR LE CANCER DES OVAIRES

515-26-2018

CONSIDÉRANT QUE l'AFÉAS de Saint-Cœur-de-Marie a organisé une marche dans les rues du quartier le 13 octobre 2018 afin de recueillir de l'argent pour la recherche sur le cancer des ovaires;

CONSIDÉRANT QUE la cinquantaine de participants ont ainsi recueilli plus de 900 \$, soit presque le double de l'objectif fixé à 500 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de féliciter le comité organisateur ainsi que tous ceux qui ont participé au succès de cet événement;

il est proposé par monsieur le conseiller Olivier Larouche,
appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
ET RÉSOLU :

"de féliciter le comité organisateur, notamment l'AFÉAS de Saint-Cœur-de-Marie, ainsi que tous ceux qui ont collaboré au succès de l'édition 2018 de la marche au profit de la recherche sur le cancer des ovaires tenue dans le quartier Saint-Cœur-de-Marie le 13 octobre 2018."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORTS DES COMITÉS ET DU MAIRE

516-26-2018

Aucun.

PÉRIODE DE QUESTIONS

517-26-2018

Monsieur Jude Girard :

- Est-ce que la Société québécoise du cannabis a déjà contacté les autorités municipales pour y implanter une succursale;
- Quand aura lieu la consultation publique sur le projet de règlement 320-2018.

Sur proposition de madame la conseillère Sylvie Beaumont, la séance est levée à 19 h 33.


greffier


maire suppléant